



Ville de Preixan

# PCS synthétique - Preixan

## Fiche signalétique de Preixan

Un PCS synthétique pour une gestion d'intervention communale aisée et simplifiée

### Sommaire :

Fiche signalétique	1
Cartographie du risque inondation	2
Plan d'Intervention Gradué Inondation	3-4
Plan d'Intervention Rupture de barrage	5
Plan d'Intervention Feux de Forêt	6
Plan d'Intervention Transport de Matières Dangereuses	7
Fiche réflexe Risque Sismique	8
Organisation et gestion de l'intervention communale	9-11
Dispositif de vigilance et d'alerte	12-13
Transmission de l'information vers les établissements scolaires	14
Prise en charge des sinistrés	15
Gestion de l'après crise	16
Réalisation du retour d'expérience	17

Depuis plusieurs années, la commune de Preixan s'est activement impliquée dans la prévention et la gestion des risques majeurs sur son territoire.

L'équipe municipale a ainsi décidé l'élaboration de ce Plan Communal de sauvegarde avec un double objectif:

- **préserver la sécurité des habitants**, et protéger au mieux leurs biens et leur environnement,
- **mettre en place des mesures de prévention et de secours.**

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (D.D.R.M.), document réalisé par la Préfecture de l'Aude, identifie cinq risques majeurs sur la commune : les **inondations**, la **rupture de barrages**, les **feux de forêt**, les **Transports de Matières Dangereuses** et les **séismes**. Le Plan Communal de Sauvegarde permet d'analyser l'impact de chacune de ces situations sur les personnes et les biens. Il organise ensuite la réponse que mettra en œuvre l'équipe municipale pour gérer chaque situation.

La réalisation de ce document a bénéficié du savoir faire de la commune en matière de gestion de situations survenues sur le territoire communal, et en particulier des inondations.

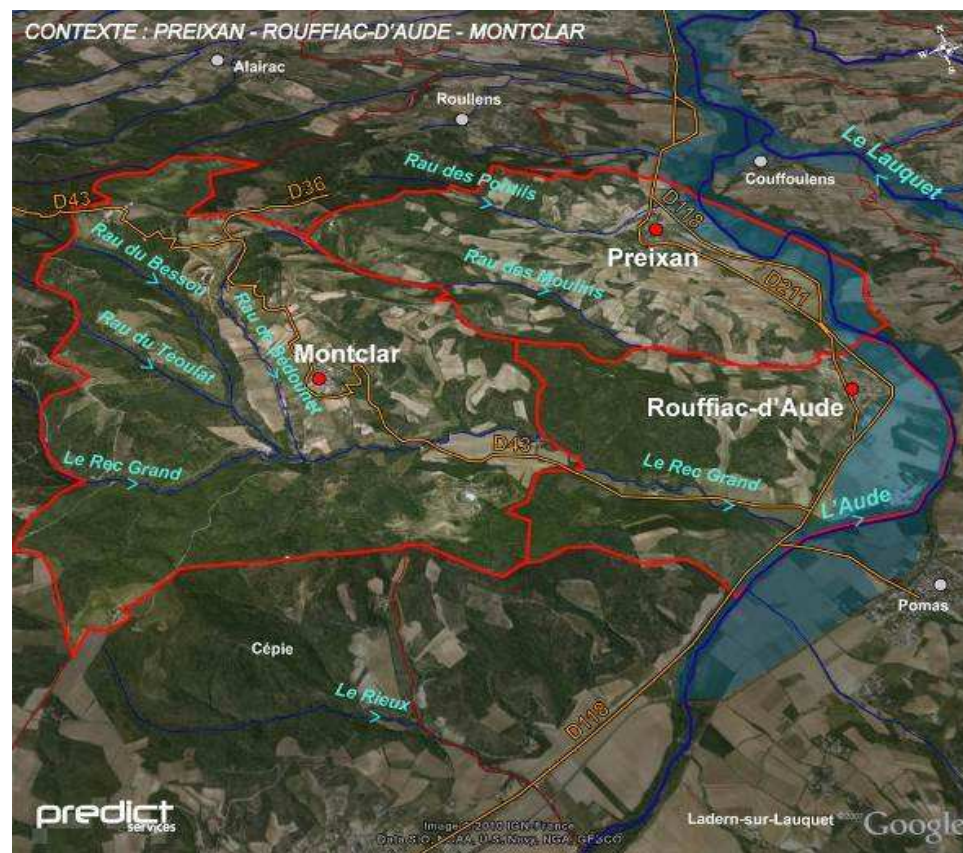
Cette méthodologie de travail permet d'aboutir à un document précis, détaillé

et adapté à la problématique communale.

En réalisant ce P.C.S., la municipalité répond également à une obligation réglementaire : pour toute commune disposant d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation approuvé, un P.C.S. est obligatoire (décret du 13 sept.

2005). La commune de Preixan dispose d'un Plan des Surfaces Submersibles (PSS), valant Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi).

Avec le Plan Communal de Sauvegarde, nous nous dotons d'un plan d'actions permettant de gérer efficacement les futurs événements de sécurité civile.





## CARTOGRAPHIE DU RISQUE INONDATION SUR LA COMMUNE DE PREIXAN

### Crués de l'Aude

L'Aude prend sa source dans le massif du Carlit et plus précisément au lac d'Aude. Ce fleuve se jette dans la mer Méditerranée après un parcours de 224km. La commune de Preixan se situe dans la haute vallée de l'Aude.

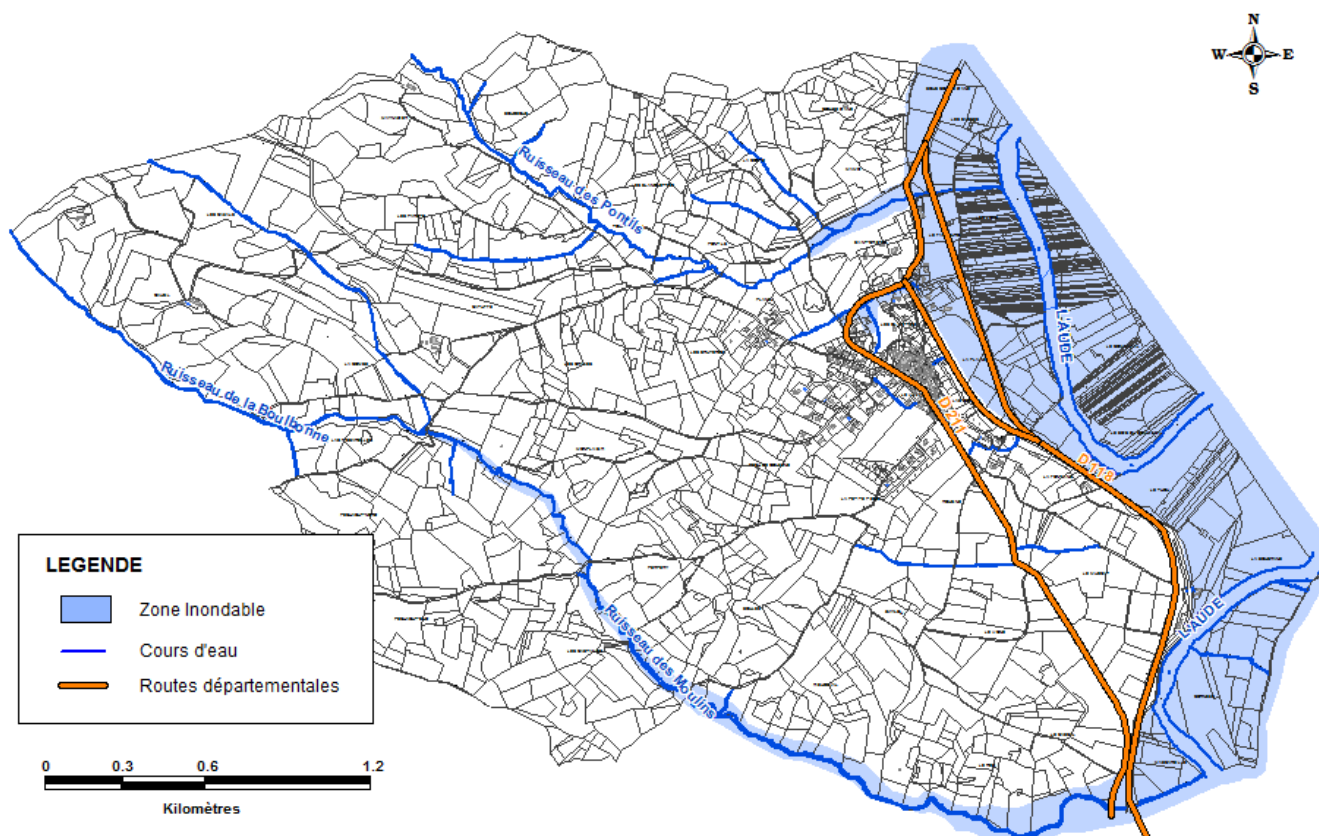
L'Aude a connu sa crue la plus importante le 25 octobre 1891, avec un débit de 1500 m<sup>3</sup>/s relevé à la station Pont de fer de Limoux, située en amont.

La crue du 13 novembre 1999 est la dernière crue importante qu'a subi la commune. Les eaux de débordement de l'Aude ont inondé les jardins et le stade. Elles se sont étendues jusqu'aux abords de l'habitation isolée du « Thou ».

### Ruissellements pluviaux

En cas de fortes pluies sur le territoire communal, des ruissellements sont observés, notamment au niveau du chemin communal donnant sur l'ancienne RD 118 au nord de la commune.

Du ruissellement urbain est constaté au niveau des quartiers du « Faubourg », des « Olivettes » et de la « Petite Pièce ».



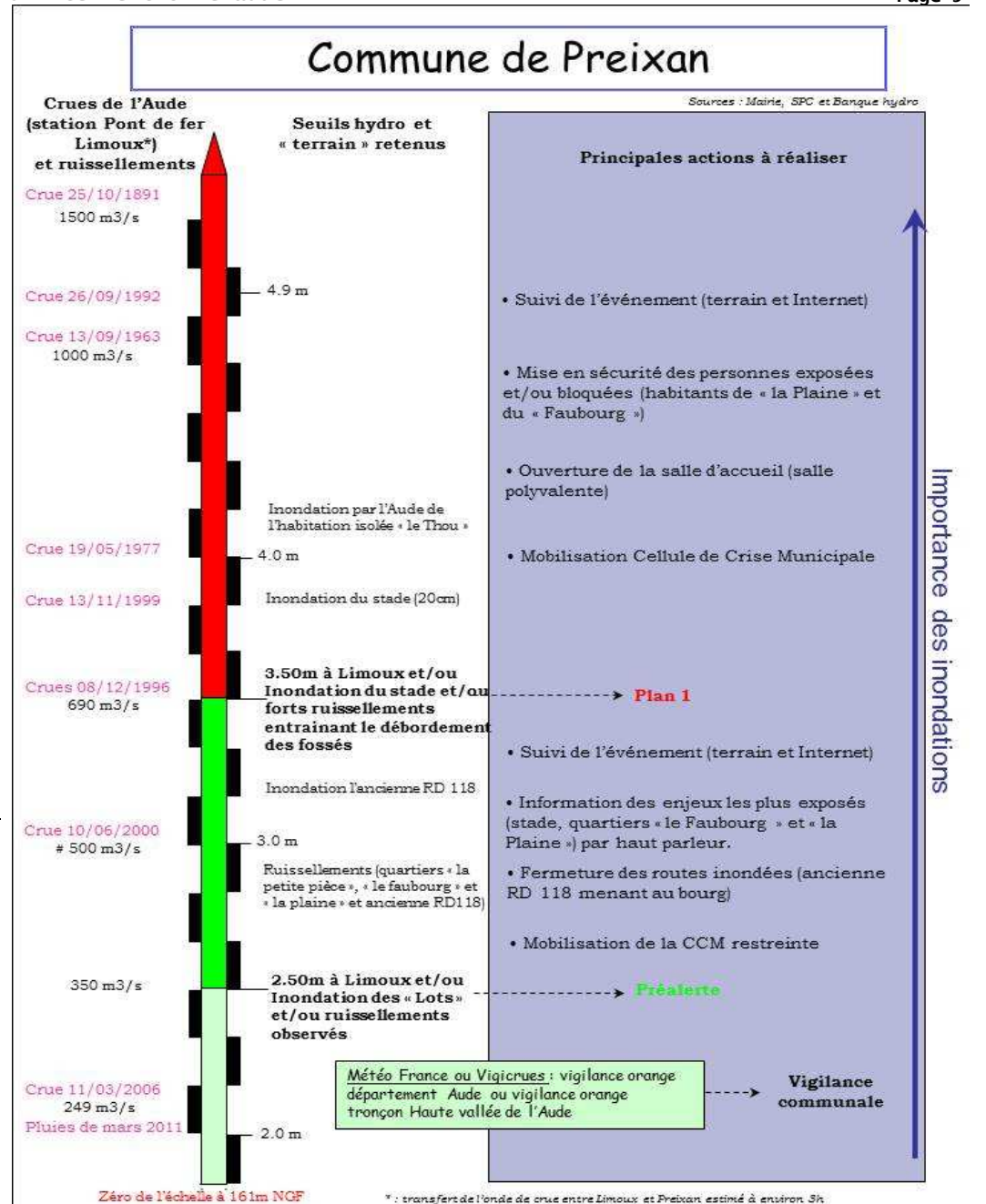
## Les situations déterminées

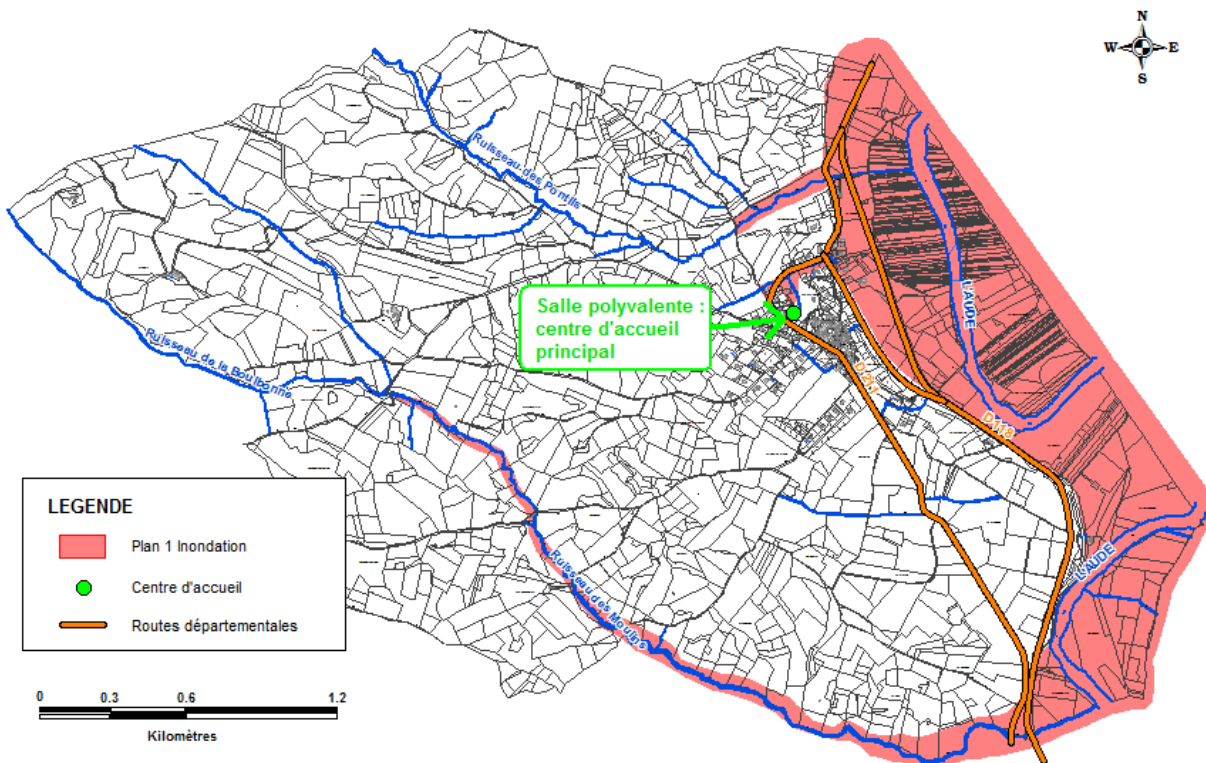
L'analyse de l'aléa inondation réalisée en étroite concertation avec l'équipe municipale, a permis de déterminer les champs d'inondation de chacun des scénarii du P.C.S. liés à ces aléas.

Le déclenchement du plan se fait à partir d'observations aux points stratégiques du réseau et du suivi des cours d'eau aux stations pluviométriques et hydrométriques recensées.

Le transfert de l'onde de crue entre la station Pont de fer de Limoux et Preixan est estimé à environ 3h.

- ♦ **Vigilance communale (scénario vert foncé)** est fixée au passage en vigilance orange « pluie-inondation » ou « orages » du département de l'Aude par Météo France. La mise en vigilance de la commune peut être déclenchée également par appel téléphonique en provenance de la Préfecture. Cette vigilance communale est enclenchée en cas d'alerte de crue sur le tronçon de la Haute Vallée de l'Aude par Vigicrues.
- ♦ **La Préalerte communale (scénario vert clair)** est déclenchée lorsqu'un évènement touche la commune et/ou le bassin versant. L'Aude atteint 2.50m à la station de Limoux et/ou quand l'Aude déborde et inonde les jardins des « Lots ». Des ruissellements sont observés sur le territoire communal (bourg et chemins communaux).
- ♦ **Le plan d'actions de niveau 1 (scénario rouge)** est enclenché dès que l'Aude atteint 3.50m à la station de Limoux et/ou l'Aude inonde le stade et/ou de forts ruissellements entraînent le débordement des fossés dans le bourg, avec évènement en cours.





### La phase de vigilance communale

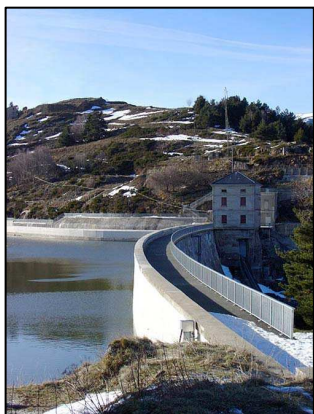
- |  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Principales actions à réaliser</b>                                | ⇒ | Moduler la vigilance en fonction du contexte (jour, nuit, semaine, week end...) |
| ⇒ Recevoir les messages de vigilance émis par les services de l'Etat | ⇒ | Vérifier la disponibilité des membres de la CCM                                 |

### La phase de pré alerte

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Principales actions à réaliser</b>  | ⇒ | par Météo-France et Vigicrues   |
| ⇒ Mobiliser la Cellule de Crise Municipale restreinte et constituer le PC de crise en Mairie | ⇒ | Suivre l'évolution du phénomène sur le terrain  |
| ⇒ Mettre en place une permanence d'accueil téléphonique en Mairie                            | ⇒ | Informar par haut-parleur les personnes vulnérables (habitation isolée du « Thou », le stade, faubourg, la plaine...) |
| ⇒ Suivre les éléments d'informations transmis sur Internet                                   | ⇒ | Fermer les routes inondées  |

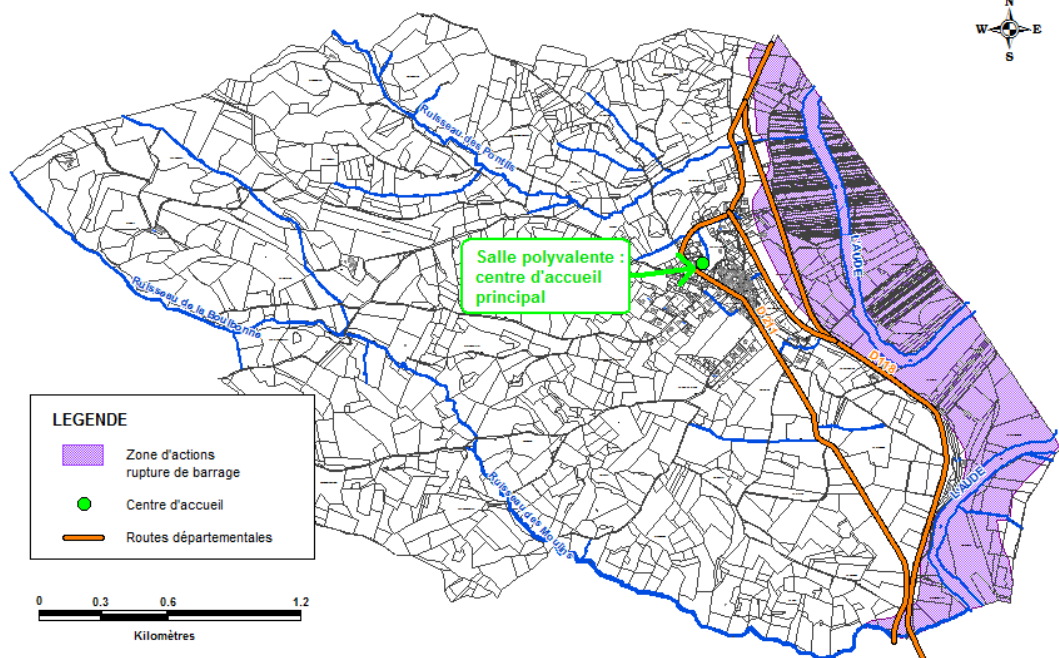
### Le Plan 1

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <b>Principales actions à réaliser</b>   | ⇒ | Suivre les éléments d'informations transmis sur Internet par Météo-France et Vigicrues |
| ⇒ Mobiliser la Cellule de Crise Municipale complète   | ⇒ | Suivre l'évolution du phénomène sur le terrain   |
| ⇒ Ouvrir et agencer la salle d'accueil principale (salle polyvalente)                                     | ⇒ | Fermer les chemins et les routes inondés   |
| ⇒ Mettre en sécurité les personnes exposées aux inondations et/ou les personnes de passage sur la commune |   |  |



**Rappel** : le PPI distingue trois situations d'alerte :

- **la vigilance renforcée** : incidents d'une certaine gravité comme la constatation de résultats anormaux donnés par le système de surveillance ou la prévision d'importants volumes d'eau apportés par des cumuls de pluie significatifs.
- **l'état de préoccupations sérieuses** : les mesures prises par l'exploitant du barrage n'empêchent pas l'aggravation du comportement de l'ouvrage et sa sûreté peut être remise en cause.
- **l'état de péril imminent** : Urgence absolue provoquée par la perte de contrôle de l'ouvrage.



**Actions du Maire en fonction du niveau d'alerte :**

- ⇒ Connaître le niveau d'alerte émis par l'exploitant du barrage
- ⇒ Utiliser tous les moyens d'alerte disponibles afin de prévenir la population
- ⇒ Évacuer immédiatement la population se trouvant dans l'emprise du zonage relatif au Plan Particulier d'Intervention (PPI).
- ⇒ Ouvrir et agencer le(s) centre(s) d'accueil pour accueillir les sinistrés (salle polyvalente)
- ⇒ Mettre en place les patrouilles de la cellule Reconnaissance-Logistique pour établir les constats sur le terrain
- ⇒ Être en relation continue avec les services de la Préfecture



La commune de Preixan possède des espaces boisés sur l'ensemble du territoire communal. Des habitations peuvent se trouver dans les zones boisées ou en bordure.

De 1973 à ce jour, 3 feux de forêt se sont déclarés sur le territoire communal. Le total des surfaces brûlées a été de 10 hectares (source : Prométhée)

### Actions à mettre en œuvre du 16/03 au 15/10 :

#### Principales actions à réaliser

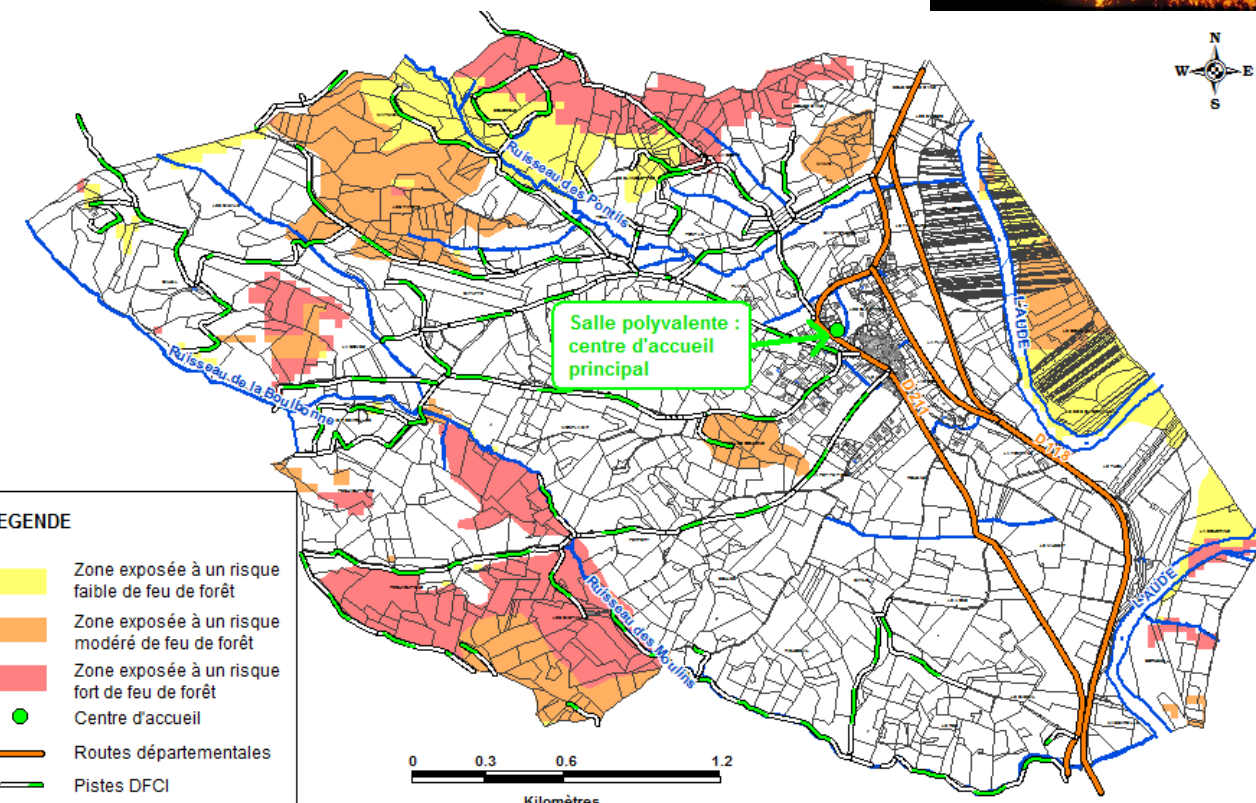
- ⇒ Réaliser un état des lieux annuel des actions de débroussaillage (consultation des propriétaires concernés).
- ⇒ Sensibiliser les propriétaires sur les conséquences de l'usage des feux dans les massifs.

( Arrêté du 31 mars 2011)

### Si un feu de forêt se produit :

#### Principales actions à réaliser

- ⇒ Désigner l'interlocuteur communal apte à guider les pompiers et indiquer les points d'eau
- ⇒ Désigner l'interlocuteur communal en relation avec le PC de site mis en place par les pompiers
- ⇒ Mobiliser la Cellule de Crise Municipale en fonction de



#### LEGENDE

- Zone exposée à un risque faible de feu de forêt
- Zone exposée à un risque modéré de feu de forêt
- Zone exposée à un risque fort de feu de forêt
- Centre d'accueil
- Routes départementales
- Pistes DFCI

- la situation et des décisions du Commandant des Opérations de Secours (C.O.S.)
- ⇒ Informer les personnes concernées, sur demande du C.O.S.
- ⇒ Accueillir les personnes évacuées sur la décision du C.O.S. (ouverture du centre d'accueil)

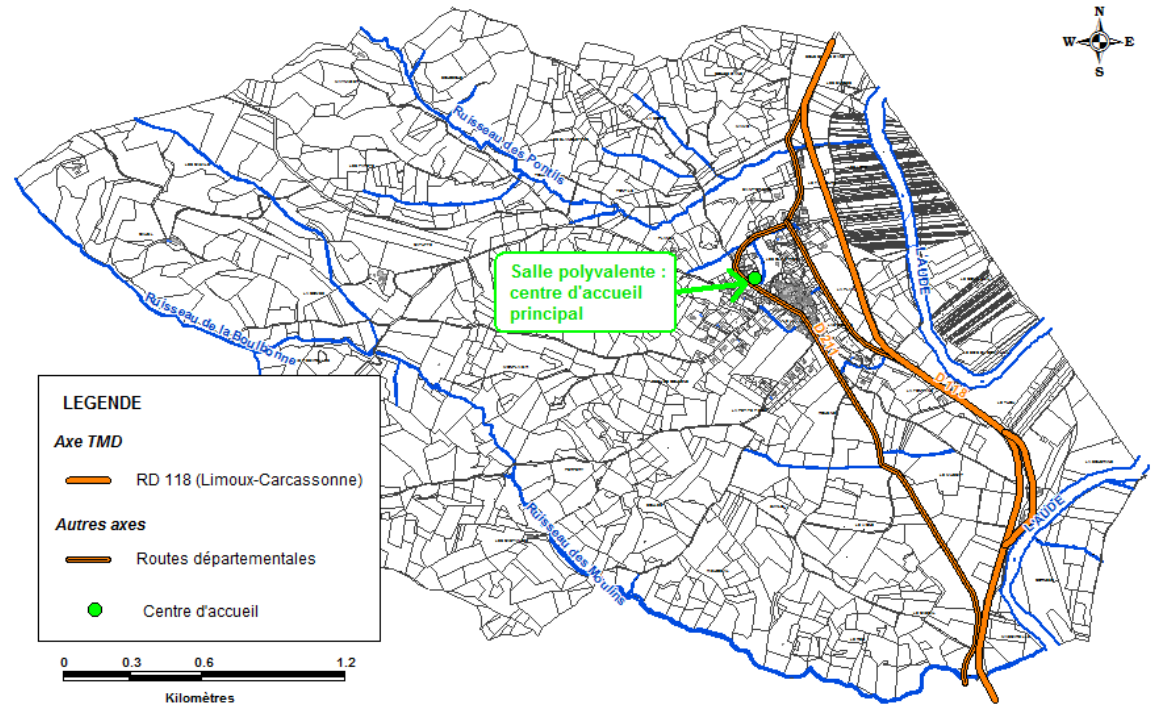
- ⇒ Prévoir au besoin les mesures de relogement temporaire
- ⇒ Participer au retour d'expérience réalisé par les Services du S.D.I.S., de l'O.N.F. et de la D.D.T.M. : mise à jour du P.C.S.



Le risque de Transport de Matières Dangereuses est relatif à l'ensemble des marchandises qui circulent par voie routière, ferrée, fluviale et souterraine. Il résulte globalement de la survenue d'un accident, et ne dispose par conséquent d'aucun moyen d'anticipation.

Les communes interviennent dans le cadre de missions d'assistance des services de secours et des services de l'Etat pour la gestion de la situation.

Sur la commune de Preixan, les accidents de T.M.D sont liés à la circulation routière sur la **RD 118** (Limoux-Carcassonne) qui traverse la commune. Cet axe passe à proximité de la zone urbaine de la commune. De plus, cette voie est un axe routier important et fréquenté.



**Si un accident T.M.D. se produit :**

**Principales actions à réaliser**

- ⇒ Mobiliser une équipe à mettre à la disposition des services associés
- ⇒ Empêcher l'accès à la zone de l'accident
- ⇒ Ouvrir un centre d'accueil si besoin
- ⇒ Informer la population située à proximité de l'accident en fonction du contexte

- ⇒ Informer les ERP (établissements scolaires...)
- ⇒ Veiller à ce que les personnes évacuées ne réintègrent pas leur domicile sans l'accord des autorités
- ⇒ Rétablir la circulation et l'accès à la zone touchée lorsque tout danger est écarté
- ⇒ Dresser le bilan des dégâts occasionnés au patrimoine communal

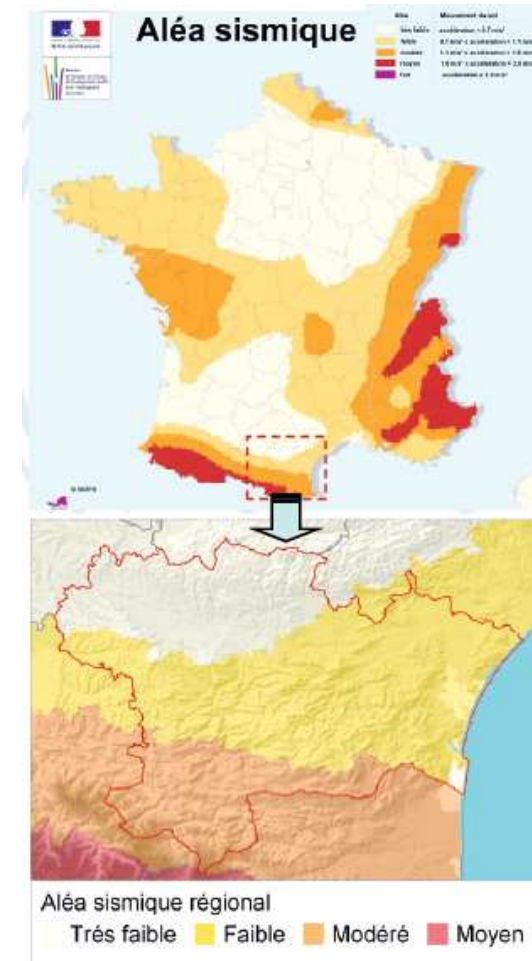
Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. Ceci explique pourquoi le séisme est le risque majeur le plus meurtrier et le plus désastreux. Les mouvements de la croûte terrestre causent des vibrations importantes en surface. Ces vibrations se transmettent aux bâtiments et peuvent causer leur destruction lorsque la magnitude du séisme dépasse 5 sur l'échelle de Richter.

La nouvelle classification du zonage réglementaire de l'aléa sismique en France, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2011, définit cinq zones de sismicité croissante basées sur un découpage communal.

La commune de Preixan est classée en zone de sismicité de niveau 2 du fait de sa proximité avec la chaîne pyrénéenne, soit en niveau d'aléa faible mais non négligeable. La totalité du territoire communal est concernée et toutes les constructions peuvent potentiellement subir des dommages selon l'intensité et la magnitude du séisme.

Le dernier séisme significatif dans la région est celui de Saint Paul de Fenouillet le 18 février 1996 (magnitude de 6.3 sur l'échelle de Richter).

L'objectif de cette fiche réflexe est de rappeler de façon synthétique les réflexes à connaître et à appliquer en cas de séisme.



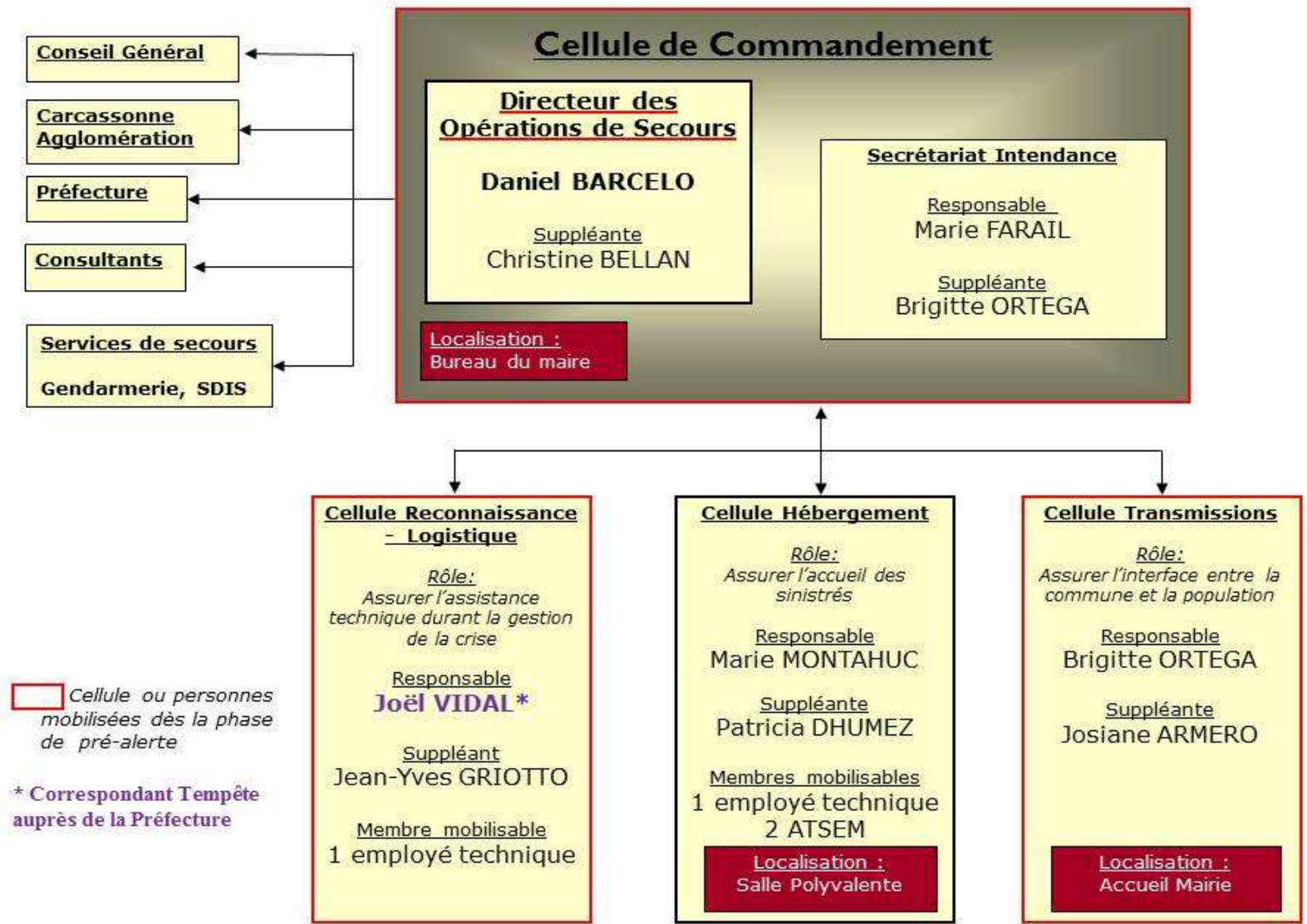
Zonage de l'aléa sismique en France et dans le département de l'Aude

**En cas de séisme :**

Principaux réflexes		
⇒ Couper l'eau, le gaz et l'électricité	⇒ S'éloigner des cheminées, fenêtres, balcon	⇒ Au volant d'une voiture, s'arrêter si possible à distance des constructions et des fils électriques
⇒ S'abriter sous une table solide, un lit, un bureau	⇒ Ne pas utiliser les ascenseurs	⇒ Ne pas descendre de voiture avant la fin des secours
⇒ Ne pas sortir ou entrer dans un bâtiment	⇒ Dans la rue, s'éloigner des constructions et des fils électriques	

Organisation et gestion de l'intervention communale

Organigramme de la Cellule de Crise Municipale



Toutes les personnes nommées dans ce dispositif sont interchangeables en fonction des disponibilités de chacun

Rôles et missions des différentes cellules



Cellule de Commandement

Rôles et missions de la cellule de Direction des Opérations de Secours (D.O.S.)

- ◆ Mobiliser les personnes composant la cellule de crise
- ◆ Déclencher le Plan Communal de Sauvegarde
- ◆ Diriger l'ensemble du dispositif de gestion de crise
- ◆ Informer (et décider de l'évacuation selon les conditions) des personnes exposées au risque
- ◆ Porter une attention particulière aux personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, sous assistance...)
- ◆ Informer les responsables des établissements scolaires, des établissements recevant du public en général
- ◆ Être en contact avec les acteurs associés de la gestion de l'évènement (Pompiers, Préfecture, Conseil Général, Gendarmerie)
- ◆ Transmettre régulièrement à la cellule Transmissions les informations diffusables à la population
- ◆ Gérer les contributions bénévoles et les dons

« Des missions définies pour chaque cellule »

Rôles et missions de la cellule Secrétariat-Intendance

- ◆ Agencer le PC de Crise
- ◆ Constituer et tenir à jour la main courante du PC de Crise
- ◆ Informer la population des procédures d'indemnisation et de recours possibles
- ◆ Préparer les supports utiles aux différentes équipes à mobiliser lors du déclenchement du PCS
- ◆ Être à disposition du PC de Crise pour assurer son bon fonctionnement durant tout l'évènement



## Organisation et gestion de l'intervention communale

### Rôles et missions des différentes cellules

#### Rôles et missions de la cellule Reconnaissance-Logistique

- ◆ **Préparer** le matériel nécessaire pour la fermeture des routes
- ◆ **Patrouiller** sur le terrain aux points clés identifiés
- ◆ **Transmettre** au Directeur des Opérations de Secours les informations en provenance du terrain
- ◆ **Etre à disposition** du PC de Crise pour assurer son bon fonctionnement pendant l'évènement
- ◆ **Fermer** les voiries inondables (ancienne RD118)
- ◆ **Inform**er par haut-parleur les secteurs sensibles
- ◆ **Mettre en sécurité** les personnes les plus exposées
- ◆ **Inform**er sur place (porte à porte) les habitants n'ayant pas répondu aux appels téléphoniques
- ◆ **Dresser** le bilan des dégâts
- ◆ **Nettoyer** le domaine public communal
- ◆ **Mettre en place** un système de gestion de dons de matériels
- ◆ **Accompagner/Guider** les gestionnaires de réseaux sur leurs lieux d'intervention



#### Rôles et missions de la cellule Transmissions

- ◆ **Etre à disposition** du PC de Crise pour assurer son bon fonctionnement pendant l'évènement
- ◆ **Assurer l'interface** entre la commune et la population
- ◆ **Gérer** l'ensemble des communications parvenant au standard de la Mairie
- ◆ **Accueillir et renseigner** les personnes se rendant en mairie pour s'informer
- ◆ **Tenir à jour** la fiche de gestion des appels téléphoniques des personnes vulnérables
- ◆ **Orienter et renseigner** la population se rendant en Mairie
- ◆ **Alerter** par téléphone les personnes vulnérables et s'assurer de leur mise en sécurité
- ◆ **Transmettre** la liste des appels non répondus au DOS



#### Rôles et missions de la cellule Hébergement

- ◆ **Ouvrir et agencer** le centre d'accueil : salle polyvalente
- ◆ **Assurer** l'accueil des sinistrés
- ◆ **Tenir à jour** le registre des personnes accueillies
- ◆ **Prendre en charge** les sinistrés dans le centre d'accueil : distribution de boissons, repas...
- ◆ **Mobiliser** les personnels compétents de soutien aux sinistrés : médecins, psychologues, associations spécialisées...
- ◆ **Mettre en place** les mesures de relogement des personnes sinistrées
- ◆ **Gérer** la distribution des dons matériels aux sinistrés



## Dispositif de vigilance et d'alerte

### Procédure de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

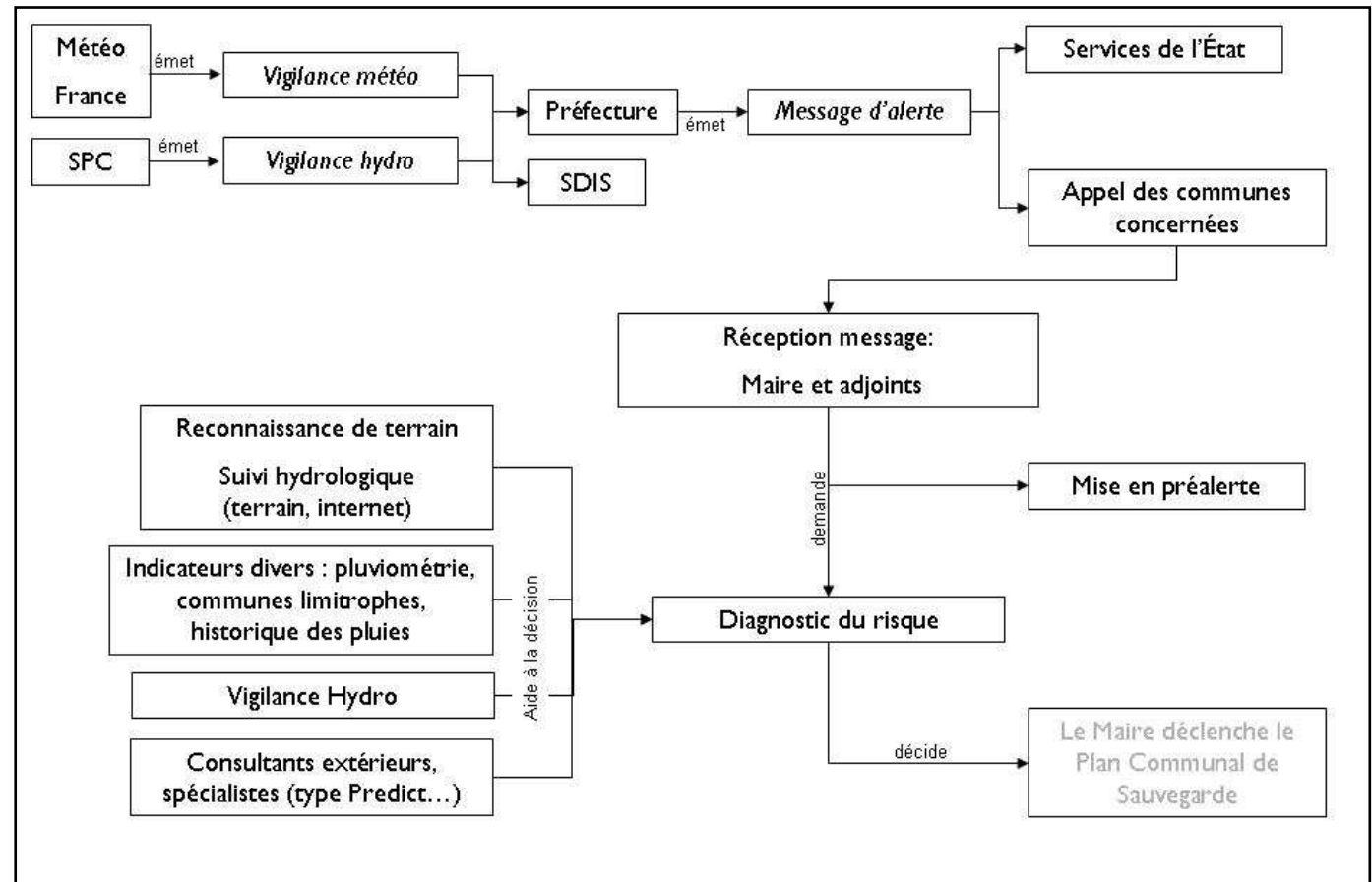
Le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché à partir d'une combinaison d'indicateurs qui renseignent sur la gravité de la situation attendue. Le premier de ces indicateurs est la vigilance départementale émise par Météo France, diffusée en commune par l'intermédiaire de la Préfecture et de son automate d'appels. A réception de cette information, et une fois replacée dans son contexte observable sur la commune, le Directeur des Opérations de Secours met

en place les patrouilles de terrain et demande la recherche d'informations pour préciser l'évolution de l'évènement en cours.

En fonction de ces informations les différents niveaux du Plan Communal de Sauvegarde sont activés pour mettre en œuvre les actions prévues.

Schéma de transmission de l'alerte et de déclenchement du P.C.S.

« Une vigilance accrue sur le terrain »



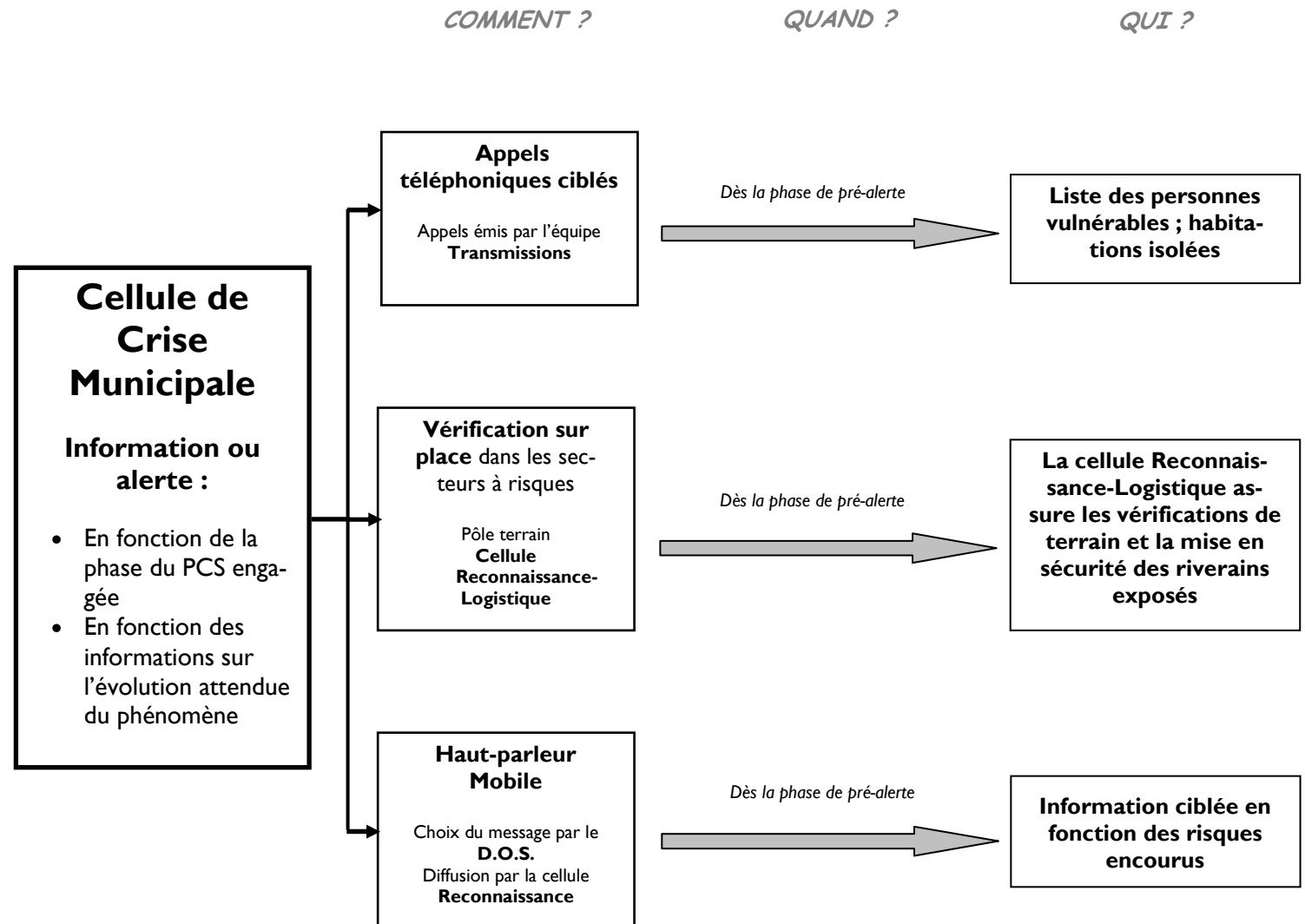
**Dispositif de vigilance et d'alerte**

**Procédure d'information et d'alerte à la population**

Schéma de transmission de l'information et de l'alerte à la population

La municipalité de Preixan possède différents moyens et méthodes d'alerte pour informer la population de l'évolution de la situation.

Chacun de ces moyens est utilisé selon la localisation des personnes à contacter et l'ampleur de l'inondation. Les personnes habitant en zone inondable seront prévenues et alertées avec assez d'anticipation pour qu'elles puissent mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour se mettre en sécurité.



## Transmission de l'information vers les établissements scolaires

## Transmission hiérarchique de l'information

Conformément au protocole du 04/04/2011 qui définit le protocole relatif à la conduite dans les établissements et transports scolaires en cas d'évènement climatique majeur, la commune doit définir un lieu d'accueil pour la mise en sécurité des enfants scolarisés. Les enfants sont alors pris en charge par le personnel communal :

A Preixan, le lieu défini par la Mairie est :

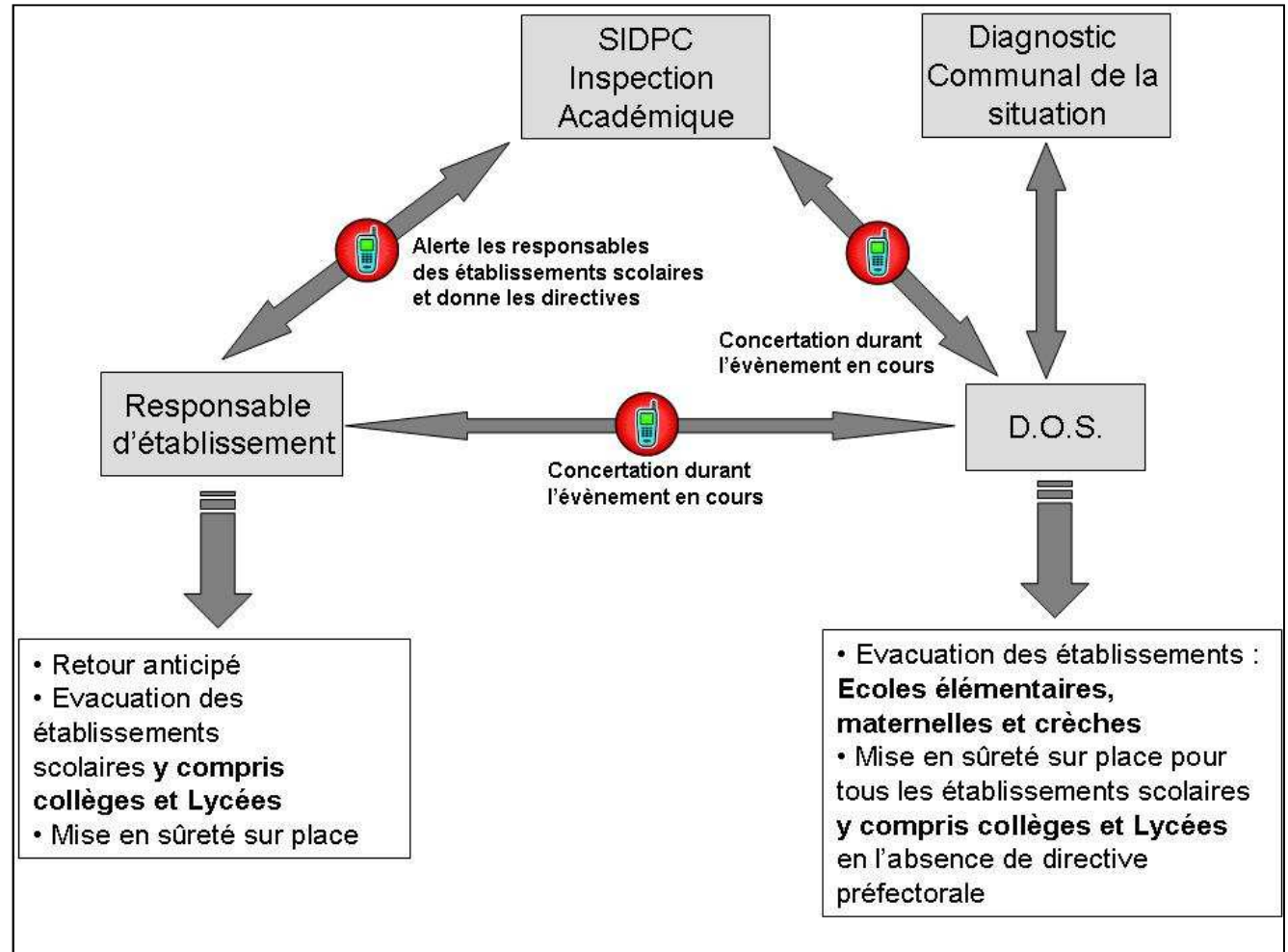
**La Garderie (ancienne école)**

Suite à l'alerte, M. le Maire informe les chefs d'établissements du déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) et demande, si la situation le nécessite, le déclenchement du Plan Particulier de Mise en Sécurité (P.P.M.S.) qui fixe les conditions de mise en sécurité des élèves.

Le déclenchement du P.P.M.S. peut intervenir dès lors qu'une situation à risque se produit sur la commune, et même si l'établissement n'est pas directement concerné.

Dans le même temps :

M. le Préfet et l'Inspection Académique sont informés par M. le Maire



Le schéma présenté ici ne constitue qu'une procédure indicative, discutée avec le personnel communal au cours de réunions de travail. Le texte de référence, émis par la Préfecture de l'Aude en la matière est **protocole relatif à la conduite dans les établissements et transports scolaires en cas d'évènement climatique majeur**, daté du 04 avril 2011.

### Prise en charge des sinistrés

#### Centres d'accueil principaux

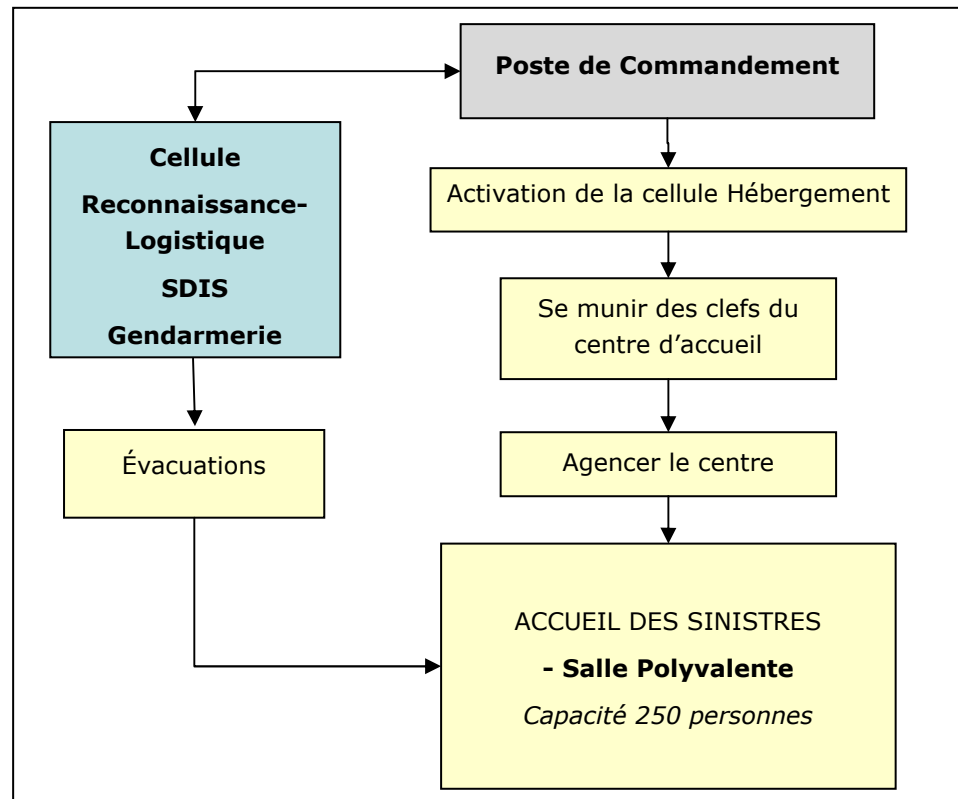
**Salle Polyvalente**  
8, chemin des olivettes  
11250 PREIXAN

**Ancienne école**  
Place de la Mairie  
11250 PREIXAN



« Une organisation pour l'accueil et le soutien des sinistrés »

#### Schéma d'organisation de l'accueil des sinistrés



Cette procédure est assurée par les membres de la **cellule Hébergement** , en collaboration avec les **services de secours**.

L'organisation communale choisie suppose que les personnes prises en charge par les services de Secours soient conduites vers le centre d'accueil principal qui est la **Salle Polyvalente**.

Les personnels communaux prennent alors en charge les personnes sinistrées et mobilisent les moyens nécessaires pour assurer accueil, repas, soutien psychologique, assistance à la bonne réalisation des procédures administratives.

Gestion de post évènementielle



« Le post évènement »

Procédure de gestion de post évènementielle

IMMEDIAT POST EVENEMENTIEL	<p><b>Rétablir les voiries et réseaux divers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rétablir les voies de communications prioritaires</li> <li>- rétablir les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone</li> <li>- nettoyer la voirie</li> <li>- remettre en état les équipements et infrastructures publics</li> </ul>
	<p><b>Aider les sinistrés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relogement</li> <li>- soutien psychologique</li> <li>- assistance médicale</li> <li>- information ( distribution d'eau potable...)</li> </ul>
	<p><b>Organiser l'aide des bénévoles</b></p>
POST EVENEMENTIEL	<p><b>Estimer le bilan des dégâts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire la liste des sinistres</li> <li>- récolter les éléments constitutifs du maintien de la conscience du risque</li> </ul>
	<p>Aider les particuliers, les entreprises et les agriculteurs à la <b>constitution des dossiers « catastrophes naturelles » et « calamités agricoles »</b></p>
	<p>Procéder au <b>compte rendu du sinistre</b> auprès des services de l'État (indemnisations, CatNat, calamités agricoles, subvention pour les équipements et les voiries)</p>
	<p><b>Répartir les aides de l'État</b></p>

## Retour d'expérience

### But

Les personnes amenées à utiliser le Plan Communal de sauvegarde lors d'un évènement doivent préalablement le maîtriser. Pour cela, le plan doit être régulièrement testé et périodiquement remis à jour.

Il importe donc de capitaliser sur les évènements passés à travers l'élaboration systématique de rapports d'évènements retraçant le déroulement de l'évènement ; en outre mettre en place une **procédure de retour d'expérience**.



### Exemple de démarche réalisable pour la mise en place d'une procédure de retour d'expérience

( D'après la méthodologie « REX Positif » proposée par l'école des Mines )

« Le retour d'expérience pour la maîtrise et la mise à jour du P.C.S. »

